

## Demande de Permis d'exploitation d'entreprise

Nouvelle entreprise

Changement d'adresse

<b>Date de la demande :</b>			
<b>Nom de l'entreprise :</b>			
<b>Emplacement de l'entreprise :</b>	N° Rue	Unité N°	
	Ville	Province	Code postal
<b>Adresse postale :</b>	N° Rue	Unité N°	
	Ville	Province	Code postal
<b>Nom du demandeur-exploitant :</b>			[ ] Propriétaire [ ] Locataire
<b>N° de téléphone :</b>	Entreprise ( )	Maison ( )	
<b>Adresse courriel</b>			
<b>Période d'occupation :</b>	Permanent [ ] Temporaire	<b>Date d'ouverture prévue :</b>	
<b>Superficie utilisée pour l'entreprise :</b>		<b>Superficie du bâtiment :</b>	
<b>Rénovation et/ou transformation du local prévue(s)?**:</b>	[ ] Oui	[ ] Non	
<b><u>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS</u></b> (JOINDRE UNE FEUILLE ADDITIONNELLE SI NECESSAIRE)			

Je certifie que l'information fournie sur cette demande est véridique et exacte à ma connaissance et j'autorise que le nom et les données de mon commerce apparaissent dans le « Répertoire local » du site Web de la ville.      Oui      Non

Nom du demandeur-exploitant :

Date de naissance :

Signature :

**DOCUMENTS REQUIS**

✓ Permis de vendeur :	[ ]
✓ Permis principal d'entreprise :	[ ]
✓ Certificats - Diplômes pertinents :	[ ]
✓ Autres :	[ ]

**INSPECTIONS - APPROBATIONS REQUISES**

* <b>Zonage</b>	[ ]	Usage permis	[ ]	Usage non permis
* <b>Incendie</b>	[ ]	Usage permis	[ ]	Usage non permis
* <b>Bâtiment</b>	[ ]	Usage permis	[ ]	Usage non permis
* <b>Autres</b>	[ ]	Usage permis	[ ]	Usage non permis

**CHEMINEMENT DE LA DEMANDE**

**Le cheminement d'une demande de permis d'exploitation d'entreprise s'effectue de la façon suivante :**  
(Prévoir un minimum de 10 jours ouvrables)

Étape	Action
1	Le requérant d'un permis d'exploitation d'entreprise doit compléter le formulaire et le déposer avec les documents requis au bureau du greffe
2	La demande d'un permis d'exploitation d'entreprise est soumise à un officier des règlements
3	L'officier des règlements s'assure que la demande est complète  <u>Une demande complète est dirigée:</u> i) au bureau de l'urbaniste pour vérification des usages, s'il y a lieu ii) au service du bâtiment, s'il y a lieu iii) au département des incendies, s'il y a lieu  <u>Une demande incomplète :</u> L'officier des règlements communiquera avec le demandeur-exploitant
4	Possibilité de prolongation de délai si une inspection et/ou des rénovations du site sont requises
5	Lorsque toutes les autorisations nécessaires sont reçues, l'officier des règlements demandera au service des finances d'émettre le permis d'exploitation d'entreprise

Selon la nature de la demande, il est possible que l'officier des règlements exige des documents additionnels.

Le requérant qui procède à quelque activité que ce soit avant l'obtention du permis d'exploitation le fait à ses propres risques.

Aucune autorisation verbale ne sera donnée.

**\*\* Veuillez noter qu'il est possible que vous ayez à obtenir des permis de rénovation et/ou d'enseigne. Prière de communiquer avec le service du bâtiment au poste 2020.**

**POUR USAGE INTERNE SEULEMENT**

CLASSIFICATION	CATEGORIE	FRAIS
		\$
	<b>TOTAL :</b>	\$

Les renseignements sur ce formulaire sont recueillis en vertu de l'article 151 (1) de la Loi de 2001 sur les municipalités, telle que modifiée, et sont nécessaires à l'étude de la demande de permis d'exploitation d'entreprise. Pour tous renseignements à ce sujet, communiquez avec le bureau du greffe au 613-632-0106, poste 2226.